

OPA DE LA DAEI SUR LA DCIS :

CRÉATION D'UNE DIRECTION UNIQUE DE L'INTERNATIONAL :



scsi-pn.fr

Mai 2024



Une délégation du SCSI conduite par Christophe ROUGET, son secrétaire général, et assisté du chargé de mission DCIS au Bureau national, a été reçu lundi 06 mai 2024 par le Préfet Pierre REGNAULT DE LA MOTHE en charge de la réorganisation de la fonction internationale du ministère de l'Intérieur.

FUSION ACTÉE DE LA DAEI ET DE LA DCIS

La mise en place à l'automne d'une direction unique de la fonction internationale du MI directement rattachée au secrétariat général et non plus à la DGPN a été annoncée. Cette décision reposerait sur la volonté d'élargir le spectre d'intervention de la France sur toutes les thématiques internationales.

D'ores et déjà l'étape de la préfiguration va s'ouvrir sur les sujets suivants:

- Volet RH et redéfinition de la nomenclature des postes ;
- Modalités de recrutement des agents ;
- Volet budgétaire et immobilier.

La volonté de faire « sauter le verrou » réglementaire prévoyant le recrutement exclusif de policiers et gendarmes au sein de la DCIS a été clairement affichée mais ne viserait qu'un nombre limité de postes.

LE SCSI CONTRE CETTE OPA

Le SCSI est opposé à la fusion-absorption de la DCIS par la DAEI qui conduira à un dépositionnement de ses cadres.

Face à cette disparition programmée de la DCIS, le SCSI interrogera en bilatéral le préfet Regnault de la Mothe sur :

- Les conséquences du rattachement de la nouvelle direction unique au secrétariat général ;
- Les modalités d'élaboration de la nouvelle nomenclature des postes ;
- L'avenir du service H24 de l'actuelle DCIS ;
- Les conséquences bâtimentaires après un déménagement encore récent de la DCIS à Nanterre.

Le SCSI regrette une réforme menée tambour battant dans l'ombre d'une actualité olympique maximale.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !